

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Une consultation publique aura lieu, lors de la séance régulière du conseil municipal qui se tiendra **le 2 mai 2023, à 17h30**, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville, situé au 629, boulevard Perron à Carleton-sur-Mer pour les personnes et organismes qui désirent poser leurs questions ou émettre leurs commentaires sur la demande de dérogations mineures suivantes :

1. L'immeuble se situe au 35, rue Lacroix, lot 3 547 586 du Cadastre du Québec.

La demande consiste à accepter la marge de recul avant d'un agrandissement du bâtiment principal projeté qui serait de 5,54 m, alors que le règlement de zonage prévoit marge de recul minimale de 6,0 m.

2. L'immeuble se situe au 1778, boulevard Perron, lot 6 479 204 du Cadastre du Québec.

La demande consiste à accepter la marge de recul avant du bâtiment principal qui est de 5,99 m, alors que le règlement de zonage prévoit marge de recul minimal de 7,5 m.

3. L'immeuble se situe au 741, boulevard Perron, lot 3 547 860 du Cadastre du Québec.

La demande consiste à accepter la marge de recul latéral et la marge de recul latérale combinée d'un bâtiment secondaire attenant projeté qui seraient respectivement de 1,12 m et 2,10 m, alors que le règlement de zonage prévoit une marge de recul latérale minimale de 1,5 m et une marge de recul combinée de 5,0 m.

4. L'immeuble se situe au 10, chemin Ernest-Thibault, lot 4 411 739 du Cadastre du Québec.

La demande consiste à accepter l'agrandissement d'un bâtiment secondaire projeté qui porterait la superficie de celui-ci à 140 m², alors que le règlement de zonage prévoit une superficie maximale de 110 m².

Les personnes ou organismes qui désirent obtenir de l'information sur les demandes de dérogations mineures sont invitées à le faire par courriel à l'adresse : urbanisme@carletonsurmer.com.

FAIT À CARLETON-SUR-MER, CE 14^{ÈME} JOUR D'AVRIL 2023



Antoine Audet

Directeur général et greffier

(Publication dans *Le Hublot* le 21 avril 2023 et sur le site internet de la Ville, le 14 avril 2023)